



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 17 du mois de novembre à 18h45, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sabine GEIL-GOMEZ, Maire.

Étaient présents : MMES GEIL-GÓMEZ, BARON-GARBETT, BINOTTO, CAZALBOU, FERRES, FONTES, LANDES, MITSCHLER, MONNIER, NAAM et RATIER et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, DAUMAIN, DAVY, DE BERNARD, LAFFONT, LOUBIERE, RICHIR, SEMPERBONI, SUDRIES, TEODORI et VERGNES.

Procuration(s) : MME BACCO (pouvoir MME MITSCHLER) et MM CHAUVET (pouvoir M LAFFONT) et LAO (pouvoir M SEMPERBONI).

Absent(s) excusé(s) : ---

Madame Bénédicte FONTES a été nommée secrétaire.

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27
Pouvoirs : 3
Excusés : 0
Quorum : 14

Date de convocation : 10/11/2023

Date d'affichage : 10/11/2023

DÉLIBÉRATION N° D-2023/39

Objet : Recrutement agents recenseurs vacataires

Madame le Maire informe l'assemblée que les opérations de collecte du recensement de la population de la commune de Pechbonnieu auront lieu du 18 janvier au 17 février 2024.

Ces opérations sont assurées par des agents recenseurs qui effectuent leur travail sur le terrain, sous l'autorité du coordonnateur. Ils sont nommés par arrêté municipal et rémunérés par la commune.

Ces agents devront être disponibles dès le début du mois de janvier afin de participer aux séances de formation prévues.

Le territoire étant scindé en 8 secteurs, il est nécessaire de recruter 8 agents vacataires et de fixer leur rémunération.

L'enquête est financée par une dotation forfaitaire de l'Etat d'un montant de 8216€, destinée à compenser en partie les frais liés aux opérations de recensement.

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et selon la répartition ci-dessous :

- AUTORISE le recrutement de 8 agents recenseurs vacataires pour la campagne de recensement de la population du 18 janvier 2024 au 17 février 2024.
- FIXE la rémunération à 1027€ bruts par agent recenseur majorée de 30€ bruts par journée de formation.
- AUTORISE Mme le Maire à signer les documents et les actes relatifs à cette décision.
- PRECISE que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2024.

POUR	MMES GEIL-GOMEZ, BARON-GARBETT, BINOTTO, CAZALBOU, FERRES, FONTES, LANDES, MITSCHLER, MONNIER, NAAM et RATIER et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, DAUMAIN, DAVY, DE BERNARD, LAFFONT, LOUBIERE, RICHIR, SEMPERBONI, SUDRIES, TEODORI et VERGNES.
CONTRE	---
ABSTENTION	---
NE PARTICIPE PAS	---

- Approuve la proposition de Madame le Maire
- Décide de prélever les dépenses nécessaires au budget

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.


Le Maire
Sabine GEIL-GOMEZ
